Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260910-2026082-DE

N°082/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 4 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 18 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, Mme Annie LEMEE, M Mickaël DREAN, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M Anthony SERAZIN, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme PLAUD Tiphaine.
ABSENT EXCUSE : M Patrick HERVE
POUVOIR : M HERVE Patrick a donné pouvoir à M BECUWE Philippe
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINSEMBERT Odile est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 25 juin 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne d'Annie LEMEE et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent de le modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,:à l'unanimité :

- VALIDE le procès-verbal du 25 juin 2026
- CHARGE Monsieur le Maire de sa publicité

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
PINSEMBERT Odile

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :